

Commune de Condé en Normandie

Enquête publique relative à la demande De Permis de construire d'une centrale photovoltaïque



Document 2 : CONCLUSIONS ET AVIS

Commissaire enquêteur : Jean TARTIVEL

SOMMAIRE

1	Objet de l'enquête.....	3
2	Le dossier	3
2.1	Pièces administratives.....	3
2.2	Pièces techniques	3
3	Déroulement de l'enquête.....	4
3.1	Avant l'ouverture de l'enquête	4
3.2	Information du public	5
3.3	Les permanences	5
3.4	La participation du public.....	5
4	Conclusions	5
5	Avis	6

1 Objet de l'enquête

La société TRINA SOLAR France Systems sise 39 rue du Languedoc 31000 Toulouse envisage l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le territoire de La commune de Condé en Normandie. Cette implantation est envisagée sur un terrain sise rue Jean Monnet ancien site industriel de la société Honeywell, l'usine a été démolie en 2019 et le site dépollué.

L'exploitation sera assurée par la société TS117COND, société par actions simplifiée au capital de 3000 €. Dont l'actionariat est le suivant : La société Trina Solar France Systems à hauteur de 65%, la commune de Condé-en-Normandie à hauteur de 30% et la société SEPALE à hauteur de 5%.

La surface totale du terrain de 8 ha environ ne sera utilisée dans le cadre du projet que pour 6,48 ha. Cette surface sera entièrement close, une piste intérieure longera la cloture avec deux transversales afin d'assurer la maintenance des installations et l'entretien des terrains. L'ensemble sera isolé de la rivière le Noireau par la ripisylve, conservée en l'état et de la rue Jean Monet par plantation d'une haie.

La puissance fournie par les 9600 panneaux de 685 Wc sera de 6576 WC pour une production annuelle estimée de 7171 MWh. Le site sera doté de locaux techniques destinés aux onduleurs et transformateur.

Dans la mesure où l'énergie produite est destinée au réseau national, le projet est soumis à permis de construire délivré par le préfet du département suite à une enquête publique.

2 Le dossier

Le dossier de permis de construire est porté par TRINA SOLAR France Systems. Il est constitué essentiellement d'un dossier d'étude d'impact du projet sur l'environnement

2.1 Pièces administratives

- Arrêté de Monsieur le Préfet du Calvados du 11 septembre 2024
- L'avis d'enquête publique
- Demande de permis de construire présenté par le cabinet l'M IN Architecture 2 rue d'Auteuil 75016 Paris.

2.2 Pièces techniques

- Plans et coupes du cabinet d'architecte
 - Plans et coupes des bâtiments
 - Répertoire photographiques des vues du terrain avec ou sans équipement de panneaux et à diverses saisons.

- Arrêté préfectoral du 9 décembre 2019 établissant les servitudes d'utilité publique suite à la démolition de l'usine et des équipements d'Honeywell
- Avis de la MRAe et son mémoire en réponse
 - Avis des services consultés dans le cadre du porté à connaissance
 - Le Conseil départemental n'a « aucun avis ».
 - La CDPNAF donne un avis favorable
 - Le SDIS du Calvados fait deux observations , sur les accès et sur la défense extérieure en créant une réserve incendie utilisable en 2h
 - Service Urbanisme et Risques - Unité Prévention des risques estime le projet compatible avec le PPRI Vère-Noireau
 - DDTM service Eau et Biodiversité observe la destruction de 1293 m² de zone humide et sur l'écoulement des crues.
 - Contribution DREAL- SRN
 - DREAL Normandie : Unité Bi-Départementale Calvados Manche
 - Délibération de la commune de Saint Pierre du Regard avec avis favorable
 - Délibération de la commune de Valdallière avec avis favorable
 - Délibération de la commune de Saint Denis de Méré avec avis favorable
 - Délibération de la commune de Condé en Normandie avec avis favorable
 - Résumé non technique modifié suite aux observations des services consultés dans le cadre du porté à connaissance
 - Etude d'impact sur l'environnement
 - Mémoire en réponse aux services consultés
 - Résumé non technique
 - Description du projet
 - Justification et présentation du projet retenu
 - Analyse des effets du projet sur l'environnement et la santé et les mesures ERC envisagées .
 - Etude simplifiée des incidences au titre de la réglementation Natura 2000
 - Méthodes et auteurs de l'étude d'impact
 - Annexes

3 Déroulement de l'enquête

3.1 Avant l'ouverture de l'enquête

Lors d'un entretien avec les services de la DDTM du Calvados après présentation du dossier, nous avons défini les modalités de l'enquête, fixé les permanences et les moyens de consultation du dossier. La mise en œuvre d'un registre dématérialisé a été validée par le porteur de projet.

Le lundi 14 octobre 2024 avant l'ouverture de l'enquête, j'ai procédé à une visite du terrain et une présentation du projet par Monsieur Guillaume Ratineau représentant la société TRINA SOLAR France Systems. Nous avons ensuite rencontré Madame le Maire en mairie.

3.2 Information du public

L'information du public s'est faite par affichage aux entrées du site, dans les mairies de Condé en Normandie, Saint Pierre du Regard et au siège de l'intercom de la Vire au Noireau.

Une publication dans les journaux Ouest France et La Voix le Bocage les 19 septembre et 17 octobre 2024

3.3 Les permanences

J'ai tenu quatre permanences trois en mairie de Condé en Normandie les 14 octobre, 8 et 15 novembre 2024 et le 30 octobre au siège de l'intercom de la Vire au Noireau.

3.4 La participation du public

Le public ne s'est pas déplacé sur les permanences, seuls 4 élus ou anciens élus se sont présentés aux permanences en mairie de Condé en Normandie.

Cependant, le site de la société a été consulté pendant toute la durée de l'enquête et on peut noter plusieurs chargements de documents. D'autre part, 16 contributions dont certaines assez développées ont été enregistrées.

4 Conclusions

Le dossier présenté par la société TRINA SOLAR France Systems est très documenté sur sa partie « environnement » les observations des services notamment de la DDTM et de la DREAL et l'avis de la MRAe ont permis la complétude du dossier sur les principaux enjeux identifiés, la biodiversité.

On constate en effet que les contributions relatives à la biodiversité font l'objet d'une réponse du porteur de projet faisant référence au dossier ou aux compléments fournis suite aux observations des services de l'état.

En ce qui concerne l'impact visuel, il a été documenté sur le territoire de Condé en Normandie avec de multiples vues et photomontages prises du site ou dans la zone périphérique. On constate cependant, que la partie Sud du projet n'a pas eu la même attention alors que sur ce versant Sud il existe des fenêtres de covisibilité avec éventuellement des reflets vers certaines habitations. Dans le dossier Permis de Construire quatorze photos illustrent la partie Condé en Normandie contre trois photos sur Saint Pierre du Regard. On remarque sur les photos montage n° 8 du permis de construire

que le village du Grand Samoi sur la commune de Saint Pierre du Regard est proche du site et rien ne permet d'affirmer qu'après la chute des feuilles il n'y aura pas de vues directes sur le site.

Interrogé durant notre entretien sur place, le porteur de projet m'a précisé qu'il n'était pas possible de réaliser des photos montage avant la fin de l'enquête.

Il convient également de noter que la démarche qui a conduit au choix du site a été très rapide et sans esprit critique, mais on peut comprendre que l'intérêt de développer des ENR dans la région conformément aux prescriptions du SRADDET de plus sur un terrain pollué et inondable engendre cette précipitation .

En ce qui concerne les inondations, les panneaux et les équipements seront positionnés en altimétrie en fonction des prescriptions du PPRI opérationnel sur le territoire de la commune conformément à ce qui est précisé dans le dossier.

Cependant, compte tenu qu'il n'est pas possible de procéder à des affouillements et de la pose sur longrines des panneaux et les remblais apportés sous les bâtiments (transformateurs, onduleurs, techniques ...) les services de l'état demandent que le volume de 550 m³ prélevés sur les expansions de crues soient compensées par une expansion au plus près et en amont du site. Cette disposition doit faire l'objet d'une demande dans le cadre de la loi sur l'eau. La commune propose deux sites qu'il conviendra d'étudier. Cette opération s'expose à de nombreuses contraintes qui risquent d'alourdir le coût de l'opération en investissement comme en fonctionnement.

5 Avis

- Après étude et analyse du dossier mis à disposition du public
- Après les entretiens et visites sur le terrain
- Après avoir contrôlé l'affichage des avis d'enquête sur les lieux de permanences et sur les diverses entrées du site
- Après avoir tenu quatre permanences qui se sont déroulées sans incident
- Après analyse des observations
- Après analyse du mémoire en réponse au PVS

Sur la forme

Considérant que :

- L'enquête s'est déroulée conformément à l'arrêté préfectoral du 11 septembre 2024
- L'information du public a été assurée par publication dans la presse locale et régionale
- La mise en ligne du dossier et d'un registre dématérialisé sur le site « Préambule »
- Les réponses du maître d'ouvrage au PVS
- Les analyses et conclusions du paragraphe 4 ci-dessus

Sur le fond

Considérant que

- Qu'il n'y a pas eu d'opposition au projet
- Que toutes les contributions sont favorables au projet malgré certaines réserves
- Les engagements du maître d'ouvrage dans le dossier et dans les réponses au PVS
- Le projet répond aux objectifs du SRADDET en ce qui concerne les ENR
- La demande de renseignement concernant le volet financier est satisfaisante
- L'implantation sur un site industriel dégradé qui complique la réalisation du projet mais permet de valoriser un terrain de 6,48 ha difficile à valoriser.

J'émet un avis **FAVORABLE** à la demande de permis de construire soumise à étude d'impact présentée par TRINA SOLAR France Systems sur l'ancien site d'Honeywell rue Jean Monnet Condé en Normandie pour la construction d'une centrale photovoltaïque avec la réserve et suivante :

Sous **RESERVE** que le pétitionnaire respecte ses engagements du dossier et du mémoire en réponse au PVS notamment en ce qui concerne les études et les travaux sur la zone d'expansion de crue avant le démarrage de l'installation.

Fait à Flers le 4 décembre 2024

Le commissaire enquêteur

Jean TARTIVEL